

Paris le 11 juin 2020

PROPOSITION DE NOUVEAUX STATUTS

Comme nous vous l'avions annoncé, le Conseil d'administration a rédigé de nouveaux statuts dont vous trouverez le texte joint.

Ce texte sera soumis à votre approbation lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2020.

Nous avons la conviction qu'en adoptant ces nouveaux statuts et en les faisant vivre, nous impulserons une nouvelle dynamique pour l'Union Pro Qi Gong.

Pourquoi de nouveaux statuts ?

Nos statuts actuels datent de novembre 2015 ; ils ont été rédigés au moment où nous entamons le chemin qui devait nous conduire d'une FEQGAE liée à la Fédération Française Sports Pour Tous, vers une Union Pro Qi Gong indépendante.

Aujourd'hui l'Union Pro n'est inféodée à aucune fédération sportive ni à aucune structure officielle ; elle ne dépend pas de subventions et ne vit que grâce à ses membres.

Nos nouveaux statuts prennent acte de cette transformation et affirment dans leur préambule et dans l'article 1 :

Ayant achevé sa transformation qui a été approuvée par son assemblée générale extraordinaire du 10 octobre 2020 l'Association simplifie sa dénomination et met en place une gouvernance collégiale et participative, représentative de ce que doit être une union.

*L'Association a pour dénomination **Union Pro Qi Gong** dont le sigle est **UPQG**.*

Quelle est notre raison d'être ?

Les adhérents de l'Union Pro ont en commun une vision commune du Qi Gong, art énergétique et non pas sport, qu'ils souhaitent transmettre et préserver, dans la pluralité des styles

Au début de l'article 4, nous affirmons notre raison d'être :

L'Association a pour objet de rassembler les enseignants de Qi gong et leurs associations afin de promouvoir, transmettre et préserver l'essence du Qi Gong art énergétique, son histoire, sa diversité, ses valeurs et son éthique en excluant toute idée de compétition.

Nous voulons être un espace d'échange, de partage et de formation autour des pratiques traditionnelles de Qi Gong, hors de tout contexte sportif ou compétitif. Nous ne rejetons pas ces aspects, ils existent, certaines structures les développent et le ferons sans doute mieux que nous.

Pourquoi modifier radicalement notre gouvernance ?

Rester dans un modèle hiérarchique classique, président, vice-président, secrétaire général... nous paraissait contradictoire avec le fait d'être une Union.

Et à l'expérience nous avons vu les limites de ce modèle dans lequel les missions et les responsabilités de chacun étaient mal définies. Ce flou complique le travail collectif, génère des incompréhensions et rend difficile l'intégration de nouveaux administrateurs qui ont du mal à se positionner.

Nous proposons donc d'avoir un fonctionnement plus horizontal, plus collégial et plus participatif ; l'article 12 des statuts décrit ce nouveau modèle de gouvernance par « pôles » dotés de davantage d'autonomie et dont les missions sont clairement définies.

Quelques extraits de l'article 12 :

L'Association est administrée par un Conseil d'administration comprenant sept membres au minimum et quinze membres au maximum.

...

Le Conseil d'administration est structuré en pôles de compétence, auxquels s'ajoute un conseil d'éthique.

Chacun des pôles a un responsable et des membres ; chaque administrateur doit être membre d'au moins un des pôles et participer à ses travaux.

Le comité de pilotage de l'Association est constitué par l'ensemble des responsables de pôle.

Les pôles et leurs champs d'action sont respectivement :

- ***le pôle gestion***, chargé de l'organisation des Conseils d'administration et des assemblées, de la responsabilité employeur, du support juridique, de la trésorerie ;
- ***le pôle technique***, chargé du positionnement de l'Union Pro vis à vis des autres intervenants du monde du Qi Gong, de la pédagogie, de la politique de formation et de certification, des relations avec les écoles de formation ;
- ***le pôle communication***, chargé de la définition et de la mise en œuvre de la politique de communication, du positionnement des différents médias, de la gestion des outils, du support aux autres pôles ;
- ***le pôle régions***, chargé du développement de réseau de correspondants en région et des échanges entre enseignants, de l'appui à l'organisation d'évènements ;
- ***le pôle relations externes***, chargé de l'étude de partenariats, de la participation à des évènements ou de l'organisation d'évènements grand public.

...

Chaque pôle, respectant en cela la vocation participative de l'UPQG, associera à ses travaux et à ses prises de décision des adhérents par tout moyen à sa convenance ; il pourra faire appel ponctuellement à des experts externes.

Le conseil d'éthique sera sous la responsabilité d'un administrateur qui devra s'entourer d'au moins deux « sages » membres de l'Association mais externes au Conseil d'administration.

Les statuts n'ont pas vocation à donner une description plus détaillée des activités au sein de chacun des pôles.

Pour vous inciter à vous impliquer davantage au sein de l'Union Pro, nous vous communiquerons cet été des « fiches de poste » qui vous donneront une idée plus précise des tâches à accomplir.

En effet tous les administrateurs arrivent à l'échéance de leur mandat en 2020, l'Assemblée générale du 10 octobre procédera donc à l'élection d'un nouveau Conseil d'administration, soit de 7 à 15 postes à pourvoir.

Si vous souhaitez faire partie du nouveau Conseil d'Administration ou participer au travail d'un pôle sans être administrateur, vous pouvez dès-à-présent nous faire part de votre candidature en nous adressant une lettre de motivation et un résumé de votre parcours.

Nous referons un appel à candidatures au moment de l'envoi des fiches de poste.

Bonne lecture du [projet de statuts](#).

Le CA